



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la nature SFN
Amt für Wald und Natur WNA

Route du Mont Carmel 5, Case postale,
1762 Givisiez
T +41 26 305 23 43
www.fr.ch/sfn

Respect des conditions du projet et engagement de pérennisation

Mesure : A.4 Remplacement d'arbres néophytes envahissants (robiniers, ailantes, paulownias ou sumacs)

Commune : _____

Parcelle : no _____ **RF**

Le·la bénéficiaire

Nom, Prénom : _____

Rue, N° : _____

NPA, Ville : _____

Coordonnées bancaires : _____

Conformément à l'inscription à la mesure « Remplacement d'arbres néophytes envahissants (robinier, ailante, paulownia ou sumac) » du _____ et la confirmation du SFN par mail du subventionnement du projet datée du _____,

le·la bénéficiaire a pris connaissance et s'engage à respecter les conditions listées dans le formulaire d'inscription, ainsi que les différentes démarches administratives nécessaires et le cadre légal accompagnant l'aménagement (ex. demandes de permis ou distances d'implantation)
Le SFN se décharge de la responsabilité de contrôler la conformité légale des projets.

En cas de vente de la parcelle susmentionnée, le·la vendeur·euse s'engage à informer l'acquéreur·euse du contenu de l'engagement de pérennisation ainsi que les conditions relatives à la mesure subventionnée lors de l'achat.

Lieu, date

Signature

Annexes :

Photos de l'aménagement montrant la bonne réalisation des critères, copies de quittances.